

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de **DEUST – Intervention sociale**

Président-e : Mr DENAYER

Membre(s) : Mme CROMER

Art. 2 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de la **licence STS - Sciences sanitaires et sociales** :

Président-e : Mr DENAYER

Co-président-e : Mr GOSSELIN

Art. 3 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de la **licence STS - Sciences pour la santé option préparation masso-kinésithérapie** :

Président-e : Mr DENAYER

Co-président-e : Mme LETERME-FLAMENT

Art. 4 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de la **STS - licence Sciences pour la santé** :

Président-e : Mr DENAYER

Co-président-e : Mme LETERME-FLAMENT

Le, la directeur, -trice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 5 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 19 avril 2018

Jean- Christophe CAMART

